



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE

Compte-rendu de la réunion du jeudi 21 juin 2018 A 16H00

Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

Point d'information : Désaffectation et Déclassement du domaine public du Stade Saint-Symphorien à Longeville lès Metz.

1. Stade Saint –Symphorien – Projet de reconstruction de la Tribune Sud – Conclusion d'un bail emphytéotique administratif et de deux conventions de financement.
 2. Convention de mandat avec la SAREMM concernant le terrain de la Grange aux Bois.
 3. Approbation du Règlement Intérieur des Piscines Municipales.
 4. Moselle Open 2018.
 5. Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.
 6. Metz Plage et animations de l'été – acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.
 7. Saison sportive 2017 – 2018 : accompagnement des clubs par la Ville et Animation Estivale
 8. Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2018-2019.
 9. Palais Omnisports les Arènes – Approbation du choix du concessionnaire de service public et du contrat pour l'exploitation du palais omnisports "Les Arènes".
 10. Organisation de la 10^{ème} édition de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville.
 11. Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.
 12. Bilan 2017 et objectifs 2018 du Projet Contrat de Ville 2016-2018 de l'Ecole des Sports.
-

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire :

- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Sébastien REICHARDT, du service Développement des pratiques sportives
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission du service Jeunesse

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale

La séance s'ouvre à 16h00 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Point d'information : Désaffectation et Déclassement du domaine public du Stade Saint-Symphorien à Longeville lès Metz.

La Ville de Metz est propriétaire du complexe sportif situé sur l'île Saint Symphorien à Longeville-lès-Metz. Depuis plusieurs années, la Ville de Metz a considéré que le stade Saint Symphorien relevait de fait de son domaine public.

Or, il s'avère que le stade Saint Symphorien étant, depuis sa création, exclusivement ou essentiellement utilisé pour des compétitions sportives, il n'est donc pas affecté à ce jour à un service public.

Par conséquent, il n'aurait pas en l'état actuel de la jurisprudence vocation à faire partie du domaine public de la Ville de Metz, ceci confirmant les données cadastrales qui mentionnent une appartenance du stade au domaine privé de la Ville de Metz.

Une clarification de la domanialité du stade s'impose donc d'autant que certains biens comme les voies de desserte du stade, ne peuvent relever que du domaine privé communal (voies privées, propriétés de la Ville de Metz), leur implantation sur le territoire de la Commune de Longeville les Metz interdisant tout classement dans la voirie publique et le domaine public routier communal.

Aussi, et à l'heure où la Ville envisage de donner à bail emphytéotique administratif au FC METZ ou à l'une de ses filiales, le stade Saint Symphorien, voire éventuellement de le céder à plus long terme, il est donc proposé d'harmoniser l'ensemble de l'assiette et, en conséquence, de désaffecter du patrimoine municipal ledit stade et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville (article L. 2141-1 du CG3P).

Les parcelles devant faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement se situent sur le ban de Longeville-lès-Metz et sont cadastrées :

- Section 20 – parcelle n°102
- Section 20 – parcelle n°94
- Section 20 – parcelle n°107

La Commission prend acte de ce point.

1^{er} point : Stade Saint –Symphorien – Projet de reconstruction de la Tribune Sud – Conclusion d'un bail emphytéotique administratif et de deux conventions de financement.

Le rapport n'étant pas complètement finalisé, est présenté uniquement oralement.

Le Stade Saint-Symphorien, propriété de la Ville de Metz sis sur le territoire de Longeville- Lès-Metz, est depuis sa construction mis à la disposition du FC Metz.

Au fil des ans, l'équipement a fait l'objet de nombreuses améliorations avec en premier lieu la reconstruction et l'amélioration des Tribunes Nord (1987), Ouest (1999) et Est (2001). Ces travaux ont été pris en charge par la Ville de Metz avec le soutien du Conseil Départemental de la Moselle.

En dépit de ces efforts, le Stade Saint-Symphorien présente des infrastructures totalement désuètes, notamment pour ce qui concerne sa tribune Sud, reléguant le FC Metz aux derniers rangs de la hiérarchie des clubs professionnels de football de Ligue 1 et de Ligue 2 en France, s'agissant des équipements ne répondant qu'à minima à l'ensemble des normes en vigueur et des conditions modernes d'accueil du public. Il est également en-deçà des normes exigées par l'UEFA.

Aussi, depuis plusieurs années, la question de la rénovation du Stade Saint-Symphorien, à travers notamment la restructuration totale de sa Tribune Sud selon un programme permettant de répondre aux exigences modernes et règlementaires de ce type d'équipements, désormais multifonctionnel, fait débat entre la Ville de Metz et le FC Metz.

Le Conseil Départemental de Moselle et le Conseil Régional Grand Est, collectivités soucieuses des questions d'attractivité, de rayonnement et d'équipement du territoire par le au profit du développement du sport en général et du sport de haut niveau en particulier ont également été associés à cette réflexion.

La Ville de Metz qui ne souhaite pas s'engager dans la Maîtrise d'Ouvrage de ce projet, a examiné avec les partenaires publics et le club plusieurs pistes alternatives et celle du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) a été collectivement retenue, l'objectif étant de pouvoir bénéficier de l'ensemble de l'infrastructure rénovée pour la reprise de la saison 2020-2021. Un projet de bail emphytéotique administratif, rédigé devant notaire et appelé à lier la Ville de Metz à la SAS Immobilière Saint Symphorien, filiale à 100% du FC METZ, est soumis en conséquence à l'examen et l'approbation du Conseil Municipal.

Au terme de ce bail d'une durée de 50 ans, la Ville de Metz met ainsi à disposition de la SAS Immobilière Saint Symphorien et ce, à compter du 15 juillet prochain, le Stade Saint Symphorien, ses annexes immédiates ainsi que ses voies d'accès, cette dernière souhaitant en effet gérer seule lesdites installations et y entreprendre d'importants travaux de réhabilitation et la démolition / reconstruction de la Tribune Sud afin d'en faire la seule enceinte sportive multifonctionnelle aux normes UEFA de la Région.

Au titre de la reconstruction de la tribune sud, la démolition de l'actuelle maison du gardien comme de 2 courts du SMEC Tennis est ici nécessaire. Elle donnera lieu à indemnisation de la part de la SAS Immobilière Saint Symphorien à hauteur de 180 000 euros au profit de la Ville de Metz et de 80 000 euros HT au profit du SMEC Tennis par le biais du versement d'un don exceptionnel et qui permettra la rénovation des courts existants.

Le montant de la redevance annuelle a été fixée à 100 euros HT eu égard aux charges d'exploitation mises à la charge du preneur, des lourds investissements à réaliser à hauteur de 30 millions HT et du portage de la TVA correspondante.

Ce projet a reçu le soutien financier du Conseil Départemental et un accord de principe de la Région Grand Est à hauteur respectivement de 5 millions et 4,5 millions d'euros.

Sur le fondement du régime cadre exempté de notification auprès de la Commission Européenne N° SA.48740 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures

récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020 et moyennant la conclusion d'une convention avec la Région Grand Est au sens de à l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une aide financière de la Ville de Metz peut également être apportée.

Le projet en cause permettant à terme de doter la Ville d'un complexe multifonctionnel aux normes UEFA, d'accroître et de dynamiser l'offre d'activités et de services à caractère notamment récréatifs, culturels, sportifs ou sociaux à destination des habitants de la région, tout en favorisant le rayonnement de la Ville de Metz par l'accueil possible de compétitions sportives de haut niveau, il est donc proposé de solliciter en sus la Région Grand Est afin d'être autorisé, par voie conventionnelle, à apporter une aide financière au porteur dudit projet à hauteur de 5 millions d'euros.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques TRON

2^{ème} point : Convention de mandat avec la SAREM concernant le terrain de la Grange aux Bois.

Le rapport n'étant pas complètement finalisé, est présenté uniquement oralement.

L'Association Sportive Grange aux Bois a été créée en 2010 et compte plus de 215 licenciés qui se répartissent sur 5 activités : le football, le fitness, la boxe-thaï, le tennis de table et la pétanque.

La section football, activité principale, ne dispose pas d'équipements dédiés et s'entraîne et dispute ses compétitions sur 3 sites (le stade de rugby, le terrain du Technopole et le complexe sportif de la Baronète.

Ces équipements sont insuffisants pour permettre au club de se développer et de poursuivre son travail d'éducation par le sport sur le quartier.

Consciente de ces difficultés et face à la demande croissante de créneaux de terrains de football, la ville de Metz a la volonté de s'engager dans la réalisation d'un nouvel équipement sur le quartier de la Gange aux Bois.

Afin de concrétiser cet engagement, la Ville de Metz souhaite être accompagnée et s'appuyer sur la SPL SAREMM pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Jacques TRON

3^{ème} point : Approbation du Règlement Intérieur des Piscines Municipales.

Le règlement intérieur actuel étant en vigueur dans les piscines depuis quelques années, il est apparu nécessaire de procéder à son actualisation. Ainsi, l'âge d'accès à la piscine pour les enfants qui viennent seuls a été porté à 10 ans au lieu de 8 ans. En effet, cette mesure fait notamment suite au constat que de très nombreux enfants âgés de 8 ans ne savent pas nager. Un renforcement des conditions d'hygiène à respecter de la part des usagers a par ailleurs été introduit dans le projet de règlement qui est soumis à l'approbation du Conseil municipal. A ce titre, la dépose des sacs au bord du bassin sera interdite à compter du 1er octobre 2018. Afin de favoriser la prise de conscience

relative à la nécessité du respect d'un certain nombre de règles d'hygiène élémentaires, une nouvelle campagne d'hygiène sera mise en place dans les piscines municipales dès le mois de juin.

Madame Margaud ANTOINE-FABRY propose que le règlement soit mis en ligne sur le site internet des piscines.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Marie RIBLET

4^{ème} point : Moselle Open 2018.

Premier événement sportif du Quart Nord Est et de la Grande Région, le Moselle Open, bien qu'implanté dans l'une des plus petites villes du circuit, s'affirme comme l'un des tournois ATP 250 le plus qualificatif et novateur du tour.

Il se situe dans le premier tiers en termes de qualité du plateau sportif et enregistre une très forte densité de joueurs présents dans le top 30.

Après des incertitudes sur le maintien du tournoi à Metz, une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place qui a exprimé sa volonté de poursuivre l'aventure.

Le Moselle Open 2018 se déroulera donc du 16 au 23 septembre aux Arènes de Metz. Le palais omnisports sera à nouveau métamorphosé pour offrir un cadre optimal à cette édition 2018 du tournoi.

Des aménagements importants seront réalisés et des structures temporaires mises en place pour accueillir notamment une partie du village et de l'accueil.

Il est proposé que la ville de Metz, partenaire de l'événement depuis sa création, poursuive ce partenariat dans le cadre de l'aide logistique qu'elle apporte à l'opération. La ville prend notamment en charge les coûts de location des Arènes pendant les 8 jours de compétition, des prestations à hauteur de 25 000 € ainsi qu'une partie des frais de communication (impression et pose d'une bâche sur l'office de tourisme, impression et pose de stickers sur des supports installés place Mazelle, mise à disposition d'emplacements et pose de 11 drapeaux place de la République, relai dans l'édition "Metz Mag" de la rentrée avec une diffusion de 72 000 exemplaires, relai sur l'ensemble des outils de communication dont dispose la Ville, etc.).

Elle met également à disposition des organisateurs les salles annexes, libres de tout agrès de gymnastique. Enfin, la ville assure le montage et le démontage des courts de tennis. Un contrat définira les modalités précises de la participation municipale.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Marie RIBLET

5^{ème} point : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.

Dès le début des années 70, le Football Club de Metz a œuvré à la création de son Centre de Formation. Ce projet s'est officiellement concrétisé en 1975 et depuis cette date, il a révélé de nombreux joueurs qui ont marqué l'histoire du club.

Le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure régulièrement (depuis 2011) dans le Top 10 français selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale. A l'issue de la saison 2017/2018, le Centre de Formation s'est classé 6^{ème} derrière l'Olympique Lyon, l'AS Monaco, le PSG, le FC Nantes et le Toulouse FC et cette continuité

constitue une grande source de satisfaction. Ce classement tient compte de différents paramètres comme le nombre de contrats de footballeurs professionnels signés par les joueurs formés au club, âgés de moins de 25 ans et évoluant dans un des 10 premiers pays au classement de l'UEFA, ou encore le nombre de matchs joués par des joueurs issus du centre de formation avec l'équipe professionnelle du club, au cours de la saison écoulée. Sont également pris en compte le nombre de participations à des rencontres officielles des équipes nationales françaises, par des joueurs en formation au cours de la saison écoulée, le nombre de diplômes scolaires ou universitaires obtenus par des joueurs en formation et la qualification et l'ancienneté des éducateurs et formateurs du Centre. La qualité du travail effectué par le Centre de formation a permis l'obtention de titres majeurs. La formation est la structure d'accès au football de haut-niveau par excellence.

L'objectif est de préparer les jeunes joueurs et joueuses à toutes les exigences du football professionnel.

Conformément aux attentes de la Ville, l'Association souhaite au terme de leur formation, pouvoir intégrer le plus grand nombre de stagiaires dans le groupe professionnel. De nombreux joueurs formés au club et âgés de moins de 25 ans ont signé un contrat de footballeur professionnel dans un club évoluant en Ligue 1 ou Ligue 2 d'un des pays figurant parmi les 10 premiers au classement établi par l'UEFA. Seuls Lyon, Monaco, Paris et Rennes devançant Metz dans ce domaine.

Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le Collège Arsenal, le Lycée Louis de Cormontaigne, le Lycée Robert Schuman, le Lycée Anne de Méjanès et le Lycée des métiers et de l'hôtellerie Raymond Mondon.

Avec plus de 90 % de réussite aux épreuves du baccalauréat au cours des 15 dernières saisons, les résultats sont à la hauteur des engagements de l'Association FC Metz.

L'Association s'efforce de développer sa section féminine en mettant en place un véritable parcours de formation pour les jeunes joueuses afin de leur permettre d'accéder vers le haut niveau en intégrant l'équipe première féminine. Grâce aux sections sportives du Collège Arsenal et du Lycée Cormontaigne, il sera offert aux meilleures joueuses régionales la possibilité de mener en parallèle un double projet scolaire et sportif. Le FC Metz consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail à l'international avec la Chine, le Canada ou la Corée du Sud et a conduit à la création officielle en 2013 de FC Metz International Football Academy (MIFA).

Enfin, l'Association FC Metz représente un acteur essentiel de l'animation sportive de la cité, notamment grâce à son implication dans l'organisation d'événements sportifs d'ampleur comme le tournoi international de football, dénommé « la Graouilly-Cup » qui a eu lieu les 19 et 20 mai 2018 à Metz.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Football Club de Metz en lui accordant une subvention d'un montant de 450 000 €.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,
- du Centre de Préformation et en particulier le soutien apporté aux sections sportives de l'agglomération messine,
- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Jacques TRON

6^{ème} point : Metz Plage et animations de l'été – acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.

Devenu chaque année le haut lieu du rendez-vous estival, Metz Plage fêtera ses dix ans et investira à nouveau le plan d'eau du 21 juillet au 15 août pour accueillir les plagistes toujours gratuitement de 11h à 20h tous les jours.

La scénographie de l'opération, légèrement revue, proposera aux visiteurs d'investir la plage dès l'entrée du site en cohérence avec le bassin de baignade et la plateforme aqua-ludique qui font chaque année le bonheur des petits et des grands.

Les animations récurrentes qui sont attendues à chaque édition seront à nouveau proposées comme le Beach soccer, le basket, les trampolines ou encore la structure gonflable. Véritable espace de rencontre et de partage intergénérationnel Metz Plage offre, grâce à la participation des très nombreuses associations qui s'investissent chaque année dans l'opération, la possibilité de découvrir une multitude d'activités qu'elles soient sportives, ludiques ou culturelles. Au rang des nouveautés cette édition proposera du fitness tous les jours en fin de matinée, du tchoukball, Evénement écoresponsable Metz Plage s'engage toujours dans une logique de développement durable et met en place un espace dédié à un village "écologique" qui permettra de découvrir les gestes indispensables à la préservation de l'environnement. Cette animation viendra conforter le label "Développement durable, le sport s'engage" obtenu dès 2015 et qui devrait cette année encore couronner les actions déjà entreprises par la ville à Metz Plage qui portent sur les actions pour favoriser les transports doux, l'Eco-attitude, la mise en place du tri des déchets sur le site. A l'instar des autres années, de nombreux services municipaux se mobilisent pour faire de cette opération l'événement phare de l'été et offrir à tous les messins un lieu de détente dépaysant et convivial. Le CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) et la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) interviendront encore cette année dans le cadre de la préparation de l'événement ainsi que pour le montage et le démontage de l'opération. Enfin, Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2€ quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking République. En ce qui concerne la buvette et petite restauration, les droits de place sont fixés à 1000€ et à 600€ pour la restauration sucrée (crêpes, churros, friandises et granitas ...). Le budget de l'opération s'élève à 255 000€ Compte tenu du contexte économique il est de plus en plus difficile de mobiliser les partenaires. Les acteurs économiques qui soutiennent la manifestation depuis ses débuts ont renouvelé leur participation et de nouveaux partenaires ont été sollicités. L'apport de ces partenaires (financiers et en valorisation) est fondamental dans l'organisation de cette manifestation. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons représentant un montant de 62 450 € s'agissant des apports financiers auxquels s'ajoutent des prestations valorisées à hauteur de 248 541 €.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

7^{ème} point : Saison sportive 2017 – 2018 : accompagnement des clubs par la Ville et Animation Estivale.

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2017/2018, il est proposé d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 168 000 € :

- 120 000 € à Metz Handball.
- 40 000 € à Metz Tennis de Table
- 8 000 € à Metz Triathlon

2) Subvention de fonctionnement

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2017/2018 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné la demande présentée par le Sport Metz Ecole Club de Tennis, il est proposé d'attribuer à titre exceptionnel une

subvention de 2 000 € destinée à la prise en charge du fioul au Complexe Sport Metz Ecole Club de Tennis pour l'année 2018.

3) Financement de l'évènementiel sportif

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 5 050 €.

Parmi ces manifestations, sont prévues :

- Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €

(26ème édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 1er décembre 2018).

- Club d'Echecs Metz Fischer 1 500 €

(Participation à la phase finale de la coupe de France des Echecs 23 et 24 juin 2018 à Asnières sur Seine).

- Union Lorraine de Plantières 800 €

(50ème anniversaire du club le 24 juin 2018 au stade Robert Schuman).

- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle 1 750 €

(« Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 22 et 23 septembre 2018).

4) Subventions d'équipement

Il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 31 305 € :

ASPTT Omnisports 11 890 €

(Participation à l'achat d'un véhicule 9 places - 30 % du coût total)

Kayak Club de Metz 19 075 €

(Participation à l'achat de 2 véhicules 8 places - 30 % du coût total) 16 125 €

(Participation à l'achat de matériel de musculation - 30 % du coût total) 2 950 €

Rugby Club de Metz 340 €

(Participation à l'achat d'une sonorisation mobile - 30 % du coût total)

5) Animation Estivale

S'agissant de l'Animation Estivale 2018, la demande de subvention du Metz Hockey Club présentée de manière distincte de l'ensemble des subventions votées fin mai. En effet, le club en cours de restructuration lors de l'appel à projets avait émis son souhait de poursuivre sa participation au sein de cette 38ème édition mais ne pouvait produire les documents relatifs à sa nouvelle direction dans le laps de temps imparti. Partenaire de ce dispositif, son dossier a été mis en attente car c'est une activité très prisée par les jeunes de l'Animation Estivale. En effet, le taux de réservation de l'activité dépasse le nombre de places proposées et le taux de présence 2017 avoisine les 90 %.

Ainsi, la demande d'aide financière sollicitée par le Metz Hockey Club pour sa participation à l'Animation Estivale est soumise au Conseil Municipal pour un montant de 5 050 €.

Il est proposé de verser 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération et le solde à la fin de l'animation sur présentation de la fiche bilan statistiques à produire avant le 31 octobre 2018.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Jacques TRON

8ème point : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2018-2019.

Depuis six ans, la Ville de Metz met en place un système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions. Ce dispositif prévoit pour les associations participant aux divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un montant minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide

financière versée dès le mois de septembre. Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2018- 2019 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2018. Par la mise en place de cette initiative, la Ville marque ainsi sa volonté d'accompagner les clubs de manière concrète et efficace en opérant une meilleure répartition du versement des subventions qui permet aux associations sportives de conserver une situation financière plus saine en début de saison.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 23 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2018-2019 représentant pour chaque club 20 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2018. Le montant total des subventions versées s'élève à 250 000 € dont la répartition figure dans la motion.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Marie RIBLET

9^{ème} point : Palais Omnisports les Arènes – Approbation du choix du concessionnaire de service public et du contrat pour l'exploitation du palais omnisports "Les Arènes".

Sur décision du Conseil Municipal du 6 juillet 2017, la ville de Metz a lancé une procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public concernant le palais Omnisports "Les Arènes". Au terme des négociations menées, il est proposé de concéder la gestion du palais Omnisports des Arènes à la société S-PASS, qui apporte dans son offre finale toutes les garanties d'une gestion conforme du service par rapport aux attentes exprimées par la Ville.

Le projet de contrat relatif à la gestion du service public des Arènes de Metz, présente les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 8 ans

Début d'exécution du contrat : 1er août 2018.

Fin du contrat : 31 juillet 2026

Le concessionnaire sera notamment chargé de :

- la gestion administrative et financière du service,
- l'accueil et l'information des usagers aux horaires d'ouverture prévus,
- la prise en charge des coûts de fonctionnement du service, des fluides, des impôts/taxes et des dépenses liées à l'entretien/maintenance des équipements et des infrastructures,
- la programmation, l'accueil et l'organisation de toute manifestation à vocation sportive de toute nature en rapport avec les caractéristiques et la qualité de l'équipement,
- l'accueil de clubs sportifs résidants de haut niveau messins,
- la programmation, l'accueil et l'organisation de spectacles culturels/artistiques de toute nature en rapport avec les caractéristiques et la qualité de l'équipement,
- l'accueil de manifestations culturelles/artistiques propres à conférer aux lieux une identification de pôle culturel et de divertissement à Metz,
- la promotion et le développement de l'équipement dans une perspective de dynamisation de l'image sportive et culturelle de la ville de Metz,
- l'organisation d'événements de toute nature en lien avec les caractéristiques de l'équipement,
- une parfaite organisation des services au quotidien pour permettre l'accueil du public, des utilisateurs et des artistes,
- la mise à disposition des salles annexes au profit des associations, des clubs sportifs et des scolaires dont la programmation est construite en lien avec la Collectivité,
- la surveillance de l'équipement, la sécurité des événements ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens mis à disposition.

De surcroît, le Délégué sera particulièrement chargé d'assurer :

- la prise en charge et l'amortissement des nouveaux investissements,
- le développement de nouvelles activités au sein de l'équipement ou à l'extérieur du périmètre délégué (concerts de plein air),

- l'accueil et l'animation de manifestations multi-sites ayant comme cadre de départ, de passage ou d'arrivée, l'équipement des Arènes, cela dans un objectif de découverte de la Ville et de ses équipements culturels et sportifs.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat et des contraintes imposées au délégataire par la Collectivité, cette dernière versera à la société gestionnaire de l'équipement, la société SPASS, une Contrainte Particulière de Service Public à hauteur de 1 108 897 €HT en moyenne par an sur la durée du contrat (en euros constants).

Cette contrainte correspond à la répercussion des frais de gestion des salles annexes à destination de clubs sportifs messins ainsi que les coûts de réservation de 37 journées par an pour la Collectivité ou ses partenaires.

La collectivité versera également une subvention d'équipement à hauteur de 22 375 € net en moyenne par an sur la durée totale du contrat permettant ainsi l'amélioration des pratiques sportives tout au long du contrat.

La société S-PASS versera quant à elle, plusieurs redevances à la Collectivité pour une somme globale annuelle en moyenne de 114 883 €HT (en euros constants) en moyenne par an sur la durée totale du contrat et comprenant des redevances d'occupation du domaine public, une redevance dite "d'affermage", une redevance de contrôle et un intéressement sur le chiffre d'affaires.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Monsieur Jacques TRON

10^{ème} point : Organisation de la 10^{ème} édition de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville.

La Ville de Metz reconduit pour la 10^{ème} édition l'opération Etudiant Dans Ma Ville durant 10 jours, du jeudi 20 au samedi 29 septembre 2018, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Grand-Est, Metz Métropole et l'Université de Lorraine. Au fil des ans, cette manifestation est devenue le rendez-vous incontournable de la rentrée. Elle répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants et de créer des temps de rencontre avec les messins. Etudiant dans Ma Ville est aussi l'occasion de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire. Cette manifestation est, en effet, co-construite avec un nombre toujours plus important de partenaires : qu'elles soient étudiantes ou partenaires de la vie étudiante, institutionnelles, culturelles, solidaires ou sportives, toutes les structures sont mobilisées depuis plusieurs mois. Cela fait sens pour l'intégration des étudiants sur le territoire messin, et ce dès la rentrée universitaire. Parmi les nouvelles associations étudiantes qui rejoignent l'équipe d'organisation, on peut citer : VENDIMOREM association théâtrale née lors de la dernière édition d'Etudiant dans ma ville, FOX IN FEST association œuvrant à trouver des bénévoles pour les manifestations du territoire, JUST LIKE HOME association d'étudiants issus de la filière M2 « Entreprises de l'économie sociale et solidaire » de l'Université de Lorraine.

Le budget prévisionnel de cet événement s'élève à 41 650 €, dont 19 610 € de subventions proposées à onze associations pour la réalisation de leurs projets dans le cadre de cette journée. La Région Grand-Est et Metz Métropole, partenaires historiques de la manifestation, ont été sollicitées pour une participation financière.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Nadia SEGHIR

11^{ème} point : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

Au titre de l'accompagnement des initiatives de jeunes, il est proposé de soutenir 7 lauréats messins du jury départemental Projets Jeunes du 23 juin 2018, par l'attribution de 3 bourses, 1 parrainage financier et 3 parrainages techniques et pédagogiques. Le montant total des aides financières s'élève à **4 000 €**

Marine SOLER : Lieu Commun

A l'origine de l'association Lieu Commun ayant pour but d'organiser des événements culturels inédits : ateliers pour enfants par des artistes plasticiens et performeurs, circuit d'œuvres uniquement visibles par les fenêtres de plusieurs appartements de Metz, et résidence d'artiste d'un mois au cœur du Sablon. La spécificité de Lieu commun étant d'organiser ces événements exclusivement chez des particuliers. Le coût total de l'action est de 13 377 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Corentin RODRIGUEZ : Basket Europe Tour

Corentin prépare un tour d'Europe des terrains de basketball extérieurs, à la rencontre des populations, la découverte des codes sociaux, et la compréhension de la place prise par la pratique libre dans chacun des pays traversés. Le coût global de l'action s'élève à 4 000 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Cécile LE COUEDIC : Illustration et animation vidéo

Artiste plasticienne également formée aux outils de l'animation vidéo, Cécile prépare une exposition de son travail graphique dans une librairie, qu'elle complètera par des ateliers d'initiation à la vidéo. Elle souhaite ainsi confronté son travail au regard des publics pour mieux préparer sa professionnalisation. Le coût total de son action s'élève à 2 106 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage pour un montant de 1 000 €.

Romain DAL FARRA : Divodorum

Ce jeune messin est passionné d'histoire et particulièrement de celle de sa ville. Il prépare donc une série audiovisuelle de 12 épisodes de 25 minutes chacun sur l'histoire de Metz et de la région Grand Est depuis la préhistoire à nos jours. Le coût global de son projet s'élève à 7500 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Par ailleurs, la Ville de Metz accompagne techniquement et pédagogiquement, et soutient les projets suivants dont les bourses respectives sont prises en charge par les partenaires du dispositif :

François HILD : Soap Magazine

François envisage d'éditer un magazine semestriel traitant de la mode, du design et de la photographie. Son objectif est de faire connaître et valoriser de jeunes créateurs à travers articles et interviews.

Emil POLETTE : Prélude dans la Pampa

Tout juste diplômé de l'école des Beaux-Arts de Metz, Emil crée une marque d'accessoires et de vêtements dont il réalise les illustrations. Ses productions sont mises en vente dans les commerces de la région, les premières pièces étant des carrés de soie imprimés.

Théo HANSER : Runergy

Passionnés de sport en général et de course à pieds en particulier, Théo et son coéquipier ont créé un outil numérique facilitant les inscriptions aux épreuves pédestres organisées dans la région. La démarche s'effectue aujourd'hui par le biais de leur site internet mais sera très prochainement réalisable en mobilité grâce à une application dédiée. Leur action profite en outre aux organisateurs qui ont la possibilité d'y accroître leur visibilité.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

12^{ième} point : Bilan 2017 et objectifs 2018 du Projet Contrat de Ville 2016-2018 de l'Ecole des Sports.

A la lumière de son positionnement légitimé par les jeunes et les acteurs des quartiers, la municipalité a voulu inscrire l'action de l'Ecole des Sports dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020. En janvier 2016, un projet intitulé "ni passifs ni résignés, ensemble dans l'action" 2016-2018 a donc été élaboré par l'Ecole des Sports. Il a pour objet de réduire les déséquilibres d'accès à la pratique sportive dans les quartiers prioritaires et de renforcer la dynamique partenariale autour de la jeunesse dans ces quartiers.

Un premier bilan a été dressé en avril 2017 au titre de l'année 2016. Considérant les éléments de ce bilan, le conseil municipal a décidé d'adopter les orientations 2017 du projet Contrat de Ville de l'Ecole des Sports lors de la délibération du conseil municipal du 1er juin 2017.

L'Ecole des Sports continue d'être attractive en 2017. Le nombre de jeunes inscrits à l'Ecole des Sports est à peu près stable depuis 2009. Comme les années précédentes, près de 400 jeunes de 6 à 17 ans et issus des quartiers prioritaires sont inscrits à l'Ecole des Sports en 2017. Près de 2/3 sont des garçons et 30 % ont plus de 13 ans. La répartition garçons-filles est plus équilibrée chez les adolescents. Plus de 22% des jeunes de 6 à 11 ans scolarisés dans un Quartier de la Politique de la Ville et qui ne fréquentent pas les ateliers périscolaires du soir sont inscrits à l'Ecole des Sports. Enfin, 2 jeunes sur 3 inscrits à l'Ecole des Sports ne fréquentent aucun club sportif.

L'année 2017 a vu émerger de nombreux projets expérimentaux dans une logique d'insertion sociale par le sport.

L'Ecole des Sports est également un dispositif mobilisé, d'une part, par les partenaires des quartiers dans le cadre de leurs projets et de leurs événements (fêtes de quartier, fête du sport, semaine de prévention, etc.) d'autre part, par les services de la Ville (Entr'act, Metz Plage ou encore l'Animation Estivale).

Au regard de cette mobilisation, le nombre de jeunes touchés par l'Ecole des Sports ne cesse de grandir.

Le bilan budgétaire de l'Ecole des Sports pour l'exercice 2017 s'établit à 310.743 €, et elle a bénéficié d'une subvention de 65.000 € dans le cadre du Contrat de Ville et de 2.500 € dans le cadre du projet "J'apprends à nager".

Les actions expérimentales menées en 2017 ont été jugées concluantes par les différents partenaires et seront encore renforcées pour l'année 2018.

En 2018, il est donc proposé que le projet de l'Ecole des Sports se décline autour des objectifs suivants :

- Faire découvrir de manière éducative les activités physiques et sportives aux jeunes de 6 à 11 ans des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ;
- Favoriser l'engagement et la responsabilisation des adolescents de 12 à 16 ans à travers des projets sportifs ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle par le sport pour les jeunes adultes de 17 à 25 ans.

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17h45.